

Réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2020

PRESENTS : Jean-Paul BARANGE, Pauline BOISIER, Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DENAVACELLE, Pierre JOIGNE, Maryse LABASQUE, Jacky MILON, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Marie-Antoinette METRAL, Catherine RUBIN

ABSENTS : Florent ALLAMAND, Romain CHAPPAT, Yannick DESGRANGES, Yolande RIGLET (pouvoir à Catherine RUBIN)

Secrétaire de séance : Pauline BOISIER

* Compte rendu de la réunion du 16 décembre 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2019

* Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

Date	Superficie	Adresse du bien
17/12/2019	9 m ²	Les Aires d'en Bas

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a renoncé à exercer le droit de préemption.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés**

Vu la directive européenne 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité

Vu la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu le Code de l'énergie et notamment son article L 337-7 relatif aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa 5^{ème} partie, sur la coopération locale,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8, relatifs au groupement de commandes,

Vu la délibération du SYANE en date du 21 septembre 2016,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SAINT SIGISMOND d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016,

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 septembre 2016,

- ACCEPTE les termes de la convention et notamment la participation financière telle que définie à l'article 7,

- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération,

- AUTORISE Madame le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **Cession de la parcelle cadastrée section A n°2274 appartenant au domaine privé de la Commune**

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande présentée par M. Patrice PRAMOTTON, d'acquérir la parcelle communale cadastrée section A n°2274 d'une superficie de 31m² sise dans l'intersection de la RD206 avec la route des Hauts-Choseaux, et jouxtant l'entrée de la propriété de l'intéressé.

Cette parcelle avait été acquise lors d'un remaniement parcellaire, en vue d'un projet d'élargissement de la voirie. Or les travaux ont été réalisés sans impacter ladite parcelle.

La conservation de ce terrain ayant peu d'intérêt d'une part et nécessitant son entretien d'autre part, Mme le maire propose aux membres du Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de M. Patrice PRAMOTTON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'AUTORISER Mme le Maire à procéder à la cession à titre gratuit au profit de Monsieur Patrice PRAMOTTON, de la parcelle communale cadastrée section A n°2274 d'une superficie de 31 m²,
- de désigner l'Office Notarial de la Libération à Cluses, pour la rédaction de l'acte notarié à intervenir. Les frais liés à cette affaire resteront à la charge de l'acquéreur

La séance est levée à 21h

*Madame le Maire
Marie-Antoinette METRAL*

